



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

PE472.302v01-00

26.9.2011

AMENDEMENTS

1 - 51

Projet de proposition de résolution

Françoise Grossetête

au nom du groupe PPE

Linda McAvan

au nom du groupe S&D

Theodoros Skylakakis

au nom du groupe ALDE

Miroslav Ouzký

au nom du groupe ECR

Bart Staes

au nom du groupe Verts/ALE

Kartika Tamara Liotard

au nom du groupe GUE/NGL

Oreste Rossi

au nom du groupe EFD

(PE472.229v01-00)

sur la menace que représente la résistance aux antimicrobiens pour la santé publique

AM\878358FR.doc

PE472.302v03-00

AM_Com_NonLegRE

Amendement 1
Mairead McGuinness

Projet de proposition de résolution
Visa 1 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

– *vu l'avis scientifique de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) publié en août 2011 sur les risques pour la santé publique que représentent les souches bactériennes produisant des β -lactamases à spectre étendu et/ou des β -lactamases AmpC dans les denrées alimentaires et les animaux producteurs d'aliments,*

Or. en

Amendement 2
Françoise Grossetête

Projet de proposition de résolution
Considérant D

Projet de proposition de résolution

Amendement

D. considérant que le lancement de tout nouvel antibiotique a été et sera suivi par une résistance de la bactérie visée; ***que l'élaboration permanente*** de nouveaux agents antimicrobiens ***ne peut pas suivre le rythme de l'apparition de résistances et,*** par conséquent, souligne qu'il importe en premier lieu de veiller à ce que l'usage des antibiotiques soit réellement maîtrisé et limité au seul traitement nécessaire;

D. considérant que le lancement de tout nouvel antibiotique a été et sera suivi par une résistance de la bactérie visée; ***qu'il faut d'une part élaborer*** de nouveaux agents antimicrobiens ***et d'autre part améliorer la conservation des ressources antibiotiques existantes en vue de préserver une capacité efficace pour lutter contre les maladies infectieuses;*** par conséquent, souligne qu'il importe en premier lieu de veiller à ce que l'usage des antibiotiques soit réellement maîtrisé et limité au seul traitement nécessaire;

Or. en

Amendement 3
Kartika Tamara Liotard
au nom du groupe GUE/NGL

Projet de proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

F bis. considérant qu'un pourcentage élevé d'infections nosocomiales sont causées par des bactéries hautement résistantes comme le staphylococcus aureus résistant à la méthicilline (SARM);

Or. en

Amendement 4
Bill Newton Dunn

Projet de proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

F bis. considérant que les souches de bactéries résistantes constituent un risque grave pour la santé des patients en termes d'infections associées aux soins de santé, telles que le clostridium difficile et le SARM;

Or. en

Amendement 5
Horst Schnellhardt
Christa Klaß

Projet de proposition de résolution
Considérant H

Projet de proposition de résolution

Amendement

H. considérant *qu'il existe des relations bien établies entre l'usage d'antibiotiques*

H. considérant *que toute la lumière n'a pas encore été faite sur le rôle précis des*

en médecine vétérinaire et le développement de résistances chez l'être humain; que, malgré l'interdiction de l'usage des antibiotiques comme facteurs de croissance, l'on n'observe aucune baisse sensible dans le secteur vétérinaire de la consommation d'antibiotiques, qui sont encore utilisés systématiquement à des fins "prophylactiques" sous l'effet de pratiques agricoles non viables;

animaux, de l'alimentation d'origine animale et de la bactérie résistante concernés par l'élevage d'animaux, dans la transmission à l'homme de la RAM, ni sur les risques potentiels qui en résultent; que l'usage d'antibiotiques à des niveaux sous-thérapeutiques dans l'élevage d'animaux est interdit dans l'Union européenne;

Or. en

Amendement 6
Esther Herranz García

Projet de proposition de résolution
Considérant H

Projet de proposition de résolution

H. considérant *qu'il existe des relations bien établies entre l'usage d'antibiotiques en médecine vétérinaire et le développement de résistances chez l'être humain; que, malgré l'interdiction de l'usage des antibiotiques comme facteurs de croissance, l'on n'observe aucune baisse sensible dans le secteur vétérinaire de la consommation d'antibiotiques, qui sont encore utilisés systématiquement à des fins "prophylactiques" sous l'effet de pratiques agricoles non viables;*

Amendement

H. considérant que, malgré l'interdiction de l'usage des antibiotiques comme facteurs de croissance, *et malgré la* baisse dans le secteur vétérinaire de la consommation d'antibiotiques, *des efforts supplémentaires sont indispensables pour éviter une utilisation inappropriée à des fins "prophylactiques", en améliorant les pratiques agricoles, ce qui contribuera à réduire les risques potentiels associés à l'usage d'antibiotiques à des fins vétérinaires et au développement de résistance chez l'homme;*

Or. en

Amendement 7
Britta Reimers

Projet de proposition de résolution
Considérant H

Projet de proposition de résolution

H. considérant *qu'il existe des relations bien établies entre l'usage d'antibiotiques en médecine vétérinaire et le développement de résistances chez l'être humain*; que, malgré l'interdiction de l'usage des antibiotiques comme facteurs de croissance, l'on n'observe aucune baisse sensible dans le secteur vétérinaire de la consommation d'antibiotiques, qui sont encore utilisés systématiquement à des fins "prophylactiques" sous l'effet de pratiques agricoles non viables;

Amendement

H. *considérant qu'une part considérable d'agents antimicrobiens sont prescrits pour être utilisés chez les animaux, que la RAM touche tant les êtres humains que les animaux et que cette résistance peut être transmise des êtres humains aux animaux et vice versa, et qu'il s'agit véritablement d'un problème transversal requérant une approche coordonnée à l'échelle de l'Union européenne; considérant* que, malgré l'interdiction de l'usage des antibiotiques comme facteurs de croissance, l'on n'observe aucune baisse sensible dans le secteur vétérinaire *et en médecine humaine* de la consommation d'antibiotiques, qui sont encore utilisés systématiquement à des fins "prophylactiques" sous l'effet de pratiques agricoles non viables;

Or. en

Amendement 8
Mairead McGuinness

Projet de proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

H bis. considérant que de bonnes pratiques d'élevage diminuent le recours aux antibiotiques;

Or. en

Amendement 9
Horst Schnellhardt
Christa Klauß

Projet de proposition de résolution

Considérant H bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

H bis. considérant que la résistance aux antimicrobiens chez l'homme est souvent provoquée par un dosage d'antibiotiques inapproprié, par des traitements inadéquats et par une exposition constante de pathogènes à des agents antimicrobiens dans les hôpitaux;

Or. en

**Amendement 10
Horst Schnellhardt
Christa Klaß**

**Projet de proposition de résolution
Considérant I**

Projet de proposition de résolution

Amendement

I. considérant qu'une action ***contre la résistance aux agents antimicrobiens*** dans la médecine humaine ***ne peut se concevoir en l'absence de mesures destinées à lutter contre la résistance aux antimicrobiens dans la médecine*** vétérinaire, l'alimentation animale et les cultures agricoles;

I. considérant qu'une action ***visant à garantir l'efficacité des traitements antibiotiques doit tenir compte de leur utilisation*** dans la médecine humaine ***et*** vétérinaire, l'alimentation animale et les cultures agricoles;

Or. en

**Amendement 11
Mairead McGuinness**

**Projet de proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

I bis. considérant qu'EPRUMA est une initiative européenne regroupant diverses

parties prenantes promouvant l'usage responsable des médicaments vétérinaires; considérant que le concept "Une seule santé" couvre les médicaments humains et vétérinaires et qu'EPRUMA reconnaît que les antimicrobiens relèvent du concept "Une seule santé";

Or. en

Amendement 12
Theodoros Skylakakis

Projet de proposition de résolution
Considérant J

Projet de proposition de résolution

J. considérant que la résistance antimicrobienne est un phénomène dont les implications sont, à l'évidence, transfrontalières et que l'on ne peut exclure l'occurrence de situations extrêmes qu'il serait sans doute impossible de gérer dans l'état actuel des ressources et des connaissances;

Amendement

J. considérant que la résistance antimicrobienne est un phénomène dont les implications sont, à l'évidence, transfrontalières et que l'on ne peut exclure l'occurrence de situations extrêmes qu'il serait sans doute impossible de gérer dans l'état actuel des ressources et des connaissances *et qu'elle peut avoir des conséquences médicales, sociales et économiques imprévisibles;*

Or. en

Amendement 13
Theodoros Skylakakis

Projet de proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

J bis. considérant que la résistance aux antimicrobiens est un phénomène qui implique des ressources mondiales non renouvelables, trouve ses causes dans

l'activité humaine et est liée à notre comportement;

Or. en

Amendement 14
Kartika Tamara Liotard
au nom du groupe GUE/NGL

Projet de proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

J bis. considérant qu'un usage inapproprié et irrationnel des médicaments antimicrobiens fournit des conditions favorables à l'apparition, la diffusion et la persistance de microorganismes résistants;

Or. en

Amendement 15
Mairead McGuinness

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

1 bis. invite la Commission à combler le manque d'information sur l'usage à l'échelle européenne des antibiotiques à usage vétérinaire en collectant des données de grande qualité, comparables et spécifiques aux espèces pour chaque État membre;

Or. en

Amendement 16
Philippe Juvin

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 2 – tiret 3

Projet de proposition de résolution

– la mise au point de nouveaux agents antimicrobiens et de solutions de remplacement,

Amendement

– la **recherche et** la mise au point de nouveaux agents antimicrobiens et de solutions de remplacement;

Or. en

Amendement 17
Horst Schnellhardt
Christa Klaß

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 3

Projet de proposition de résolution

3. invite la Commission à soumettre sans tarder un cadre législatif de lutte contre la résistance antimicrobienne;

Amendement

3. invite la Commission à soumettre sans tarder un cadre législatif de lutte contre la résistance antimicrobienne, **en encourageant les initiatives favorables à une "utilisation responsable" et en promouvant leur diffusion et la communication à leur propos;**

Or. en

Amendement 18
Mairead McGuinness

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 3

Projet de proposition de résolution

3. invite la Commission à soumettre sans tarder un cadre législatif de lutte contre la résistance antimicrobienne;

Amendement

3. invite la Commission à soumettre sans tarder un cadre législatif de lutte contre la résistance antimicrobienne, **grâce à la**

promotion et au soutien des initiatives favorables à une utilisation responsable;

Or. en

Amendement 19
Marit Paulsen

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

4 bis. souligne que l'objectif ultime est que les antimicrobiens demeurent un outil efficace pour combattre la maladie, tant chez les animaux que chez l'homme, tout en limitant au strict nécessaire le recours à des antimicrobiens;

Or. en

Amendement 20
Theodoros Skylakakis

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

6 bis. note que dans ce phénomène, nous sommes aussi faibles que le plus faible des liens, et qu'il convient dès lors d'accorder une attention particulière aux pays présentant de hauts niveaux de résistance aux antimicrobiens;

Or. en

Amendement 21
Christofer Fjellner

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

8 bis. reconnaît que le fait que les patients ne suivent et ne respectent pas les prescriptions, notamment lorsqu'ils ne terminent pas le traitement ou ne respectent pas les doses recommandées, contribue largement à la résistance aux antimicrobiens;

Or. en

**Amendement 22
Theodoros Skylakakis**

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

9 bis. souligne que dans le cadre d'un usage prudent d'agents antimicrobiens, les acteurs pertinents devraient prêter attention à un meilleur usage des antibiotiques actuellement disponibles, en examinant de près le dosage, la durée du traitement et l'association avec d'autres médicaments;

Or. en

**Amendement 23
Françoise Grossetête**

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 10**

Projet de proposition de résolution

Amendement

10. approuve, par conséquent, la Journée européenne de sensibilisation au bon usage

10. approuve, par conséquent, la Journée européenne de sensibilisation au bon usage

des antibiotiques organisée chaque année le 18 novembre pour mieux faire connaître la menace que cette résistance fait peser sur la santé publique et appeler à un usage plus responsable des antibiotiques;

des antibiotiques organisée chaque année le 18 novembre pour mieux faire connaître la menace que cette résistance fait peser sur la santé publique et appeler à un usage plus responsable des antibiotiques, *grâce à de multiples actions dans les États membres*;

Or. en

Amendement 24

Peter Liese

Françoise Grossetête

Mairead McGuinness

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 12

Projet de proposition de résolution

12. se félicite, par conséquent, *de la création du* système européen de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (*EARSS*), en soulignant toutefois qu'il subsiste dans certains pays diverses carences dans l'accès aux données et la qualité de ces données;

Amendement

12. se félicite, par conséquent, *du travail initié par le* système européen de surveillance de la résistance aux antimicrobiens, *et aujourd'hui poursuivi par le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) pour collecter des données de haute qualité, comparables et de portée européenne sur la résistance aux antimicrobiens*, en soulignant toutefois qu'il subsiste dans certains pays diverses carences dans l'accès aux données et la qualité de ces données; *salue également le travail initié par le projet de surveillance européenne de la consommation d'antimicrobiens, et maintenant poursuivi par l'ECDC, sur la collecte de données de haute qualité, comparables, et de portée européenne sur la consommation d'antimicrobiens*;

Or. en

Amendement 25

Christofer Fjellner

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 12

Projet de proposition de résolution

12. se félicite, par conséquent, de la création du système européen de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (EARSS), en soulignant toutefois qu'il subsiste dans certains pays diverses carences dans l'accès aux données et la qualité de ces données;

Amendement

12. se félicite, par conséquent, ***du travail initié par le*** système européen de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (EARSS), ***et aujourd'hui poursuivi par le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) pour collecter des données de portée européenne sur la résistance antimicrobienne,*** en soulignant toutefois qu'il subsiste dans certains pays diverses carences dans l'accès aux données et la qualité de ces données;

Or. en

Amendement 26
Horst Schnellhardt
Christa Klaß

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 12

Projet de proposition de résolution

12. se félicite, par conséquent, de la création du système européen de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (EARSS), en soulignant toutefois qu'il subsiste dans certains pays diverses carences dans l'accès aux données et la qualité de ces données;

Amendement

12. se félicite, par conséquent, de la création du système européen de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (EARSS) ***et de l'organe européen de surveillance de la consommation d'antimicrobiens en médecine vétérinaire (ESVAC),*** en soulignant toutefois qu'il subsiste dans certains pays diverses carences dans l'accès aux données et la qualité de ces données;

Or. en

Amendement 27
Linda McAvan

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 12

Projet de proposition de résolution

12. se félicite, par conséquent, de la création du système européen de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (EARSS), en soulignant toutefois qu'il subsiste dans certains pays diverses carences dans l'accès aux données et la qualité de ces données;

Amendement

12. se félicite, par conséquent, de la création du système européen de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (EARSS), ***et du projet de l'organe européen de surveillance de la consommation d'antimicrobiens en médecine vétérinaire (ESVAC)***, en soulignant toutefois qu'il subsiste dans certains pays diverses carences dans l'accès aux données et la qualité de ces données;

Or. en

Amendement 28 Christofer Fjellner

Projet de proposition de résolution Paragraphe 12 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

12 bis. salue le travail initié par le projet de surveillance européenne de la consommation d'antimicrobiens, et maintenant poursuivi par l'ECDC, sur la collecte de données de portée européenne sur la résistance aux antimicrobiens;

Or. en

Amendement 29 Theodoros Skylakakis

Projet de proposition de résolution Paragraphe 12 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

12 bis. souligne l'importance des diagnostics dans la lutte contre la résistance antimicrobienne et appelle à davantage d'investissements dans ce

domaine ainsi qu'à un usage meilleur et plus efficace des outils de diagnostic actuels;

Or. en

Amendement 30
Peter Liese
Françoise Grossetête
Mairead McGuinness

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13

Projet de proposition de résolution

13. invite la Commission à proposer sans retard un système *européen* harmonisé *de surveillance de la résistance aux antimicrobiens*;

Amendement

13. invite la Commission, *le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies et les autres agences concernées de l'Union européenne à travailler en synergie* sans retard *en vue de développer* un système *de contrôle* harmonisé *et intégré pour la résistance aux antimicrobiens et l'usage d'antimicrobiens en Europe, comprenant notamment un système d'alerte précoce et de réaction pour les nouveaux mécanismes de résistance et souches résistantes*;

Or. en

Amendement 31
Christofer Fjellner

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13

Projet de proposition de résolution

13. invite la Commission à proposer sans retard un système européen harmonisé de surveillance de la résistance aux antimicrobiens;

Amendement

13. invite la Commission à proposer sans retard un système européen harmonisé *et intégré* de surveillance de la résistance aux antimicrobiens, *comprenant notamment*

un système d'alerte précoce et de réaction pour les nouveaux mécanismes de résistance et souches résistantes;

Or. en

Amendement 32
Philippe Juvin

Projet de proposition de résolution
Sous-titre

Projet de proposition de résolution

Nécessité de mettre au point de nouveaux agents antimicrobiens et des solutions de remplacement

Amendement

Nécessité **de chercher et** de mettre au point de nouveaux agents antimicrobiens et des solutions de remplacement

Or. en

Amendement 33
Françoise Grossetête

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 15

Projet de proposition de résolution

15. estime que la réduction des travaux de recherche et de développement est due à une défaillance du marché et invite la Commission à formuler des propositions pour inciter, ou engager davantage, l'industrie pharmaceutique à accroître les investissements dans la mise au point de nouveaux agents antimicrobiens et d'autres solutions de remplacement, ***tout en étant conscient que la médecine ne pourra pas soutenir le rythme du développement de résistances causées par l'emploi inapproprié d'antibiotiques;***

Amendement

15. estime que la réduction des travaux de recherche et de développement est due à une défaillance du marché et invite la Commission à formuler des propositions, ***en passant par un cadre réglementaire ou par tout autre type de mesures,*** pour inciter, ou engager davantage, l'industrie pharmaceutique à accroître les investissements dans la mise au point de nouveaux agents antimicrobiens et d'autres solutions de remplacement;

Or. en

Amendement 34
Christofer Fjellner

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 15

Projet de proposition de résolution

15. estime que la réduction des travaux de recherche et de développement est due à une défaillance du marché et invite la Commission à formuler des propositions pour inciter, ou engager davantage, l'industrie pharmaceutique à accroître les investissements dans la mise au point de nouveaux agents antimicrobiens et d'autres solutions de remplacement, ***tout en étant conscient que la médecine ne pourra pas soutenir le rythme du développement de résistances causées par l'emploi inapproprié d'antibiotiques;***

Amendement

15. estime que la réduction des travaux de recherche et de développement est due à une défaillance du marché et invite la Commission à formuler des propositions pour inciter, ou engager davantage, l'industrie pharmaceutique à accroître les investissements dans la mise au point de nouveaux agents antimicrobiens et d'autres solutions de remplacement;

Or. en

Amendement 35
Theodoros Skylakakis

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 16

Projet de proposition de résolution

16. rappelle la nécessité d'intensifier la recherche sur de nouveaux agents antimicrobiens ainsi que sur d'autres solutions éventuelles au titre des programmes cadres de recherche de l'Union européenne;

Amendement

16. rappelle la nécessité d'intensifier la recherche sur de nouveaux agents antimicrobiens ainsi que sur d'autres solutions éventuelles au titre des programmes-cadres de recherche de l'Union européenne ***et encourage la recherche collaborative au niveau de l'Union européenne susceptible d'offrir des possibilités gagnant en efficacité;***

Or. en

Amendement 36
Christofer Fjellner

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

16 bis. fait observer que le manque de diagnostics rapides contribue à un usage abusif des antibiotiques et à une augmentation des coûts du développement;

Or. en

Amendement 37
Françoise Grossetête

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

16 bis. reconnaît qu'il est nécessaire de promouvoir des mesures complémentaires comme l'utilisation de vaccins efficaces pour prévenir des infections, comme le mentionnaient les conclusions du Conseil du 1^{er} décembre 2009 sur les mesures d'incitation novatrices en faveur d'antibiotiques efficaces;

Or. en

Amendement 38
Françoise Grossetête

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17

Projet de proposition de résolution

Amendement

17. invite la Commission à faire en sorte

17. invite la Commission à faire en sorte

que la lutte contre la résistance antimicrobienne et la promotion de la santé publique s'inscrivent dans une démarche holistique à l'égard de la résistance antimicrobienne, compte tenu des relations avec les mesures destinées à lutter contre la résistance aux antimicrobiens dans la médecine vétérinaire, l'alimentation animale et les cultures agricoles;

que la lutte contre la résistance antimicrobienne et la promotion de la santé publique s'inscrivent dans une démarche holistique à l'égard de la résistance antimicrobienne, compte tenu des relations avec les mesures destinées à lutter contre la résistance aux antimicrobiens dans la médecine vétérinaire, l'alimentation animale et les cultures agricoles, ***notamment en ce qui concerne les risques de transmission croisée;***

Or. en

Amendement 39
Christofer Fjellner

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

17 bis. salue les efforts déployés pour aligner et améliorer l'évaluation réglementaire des nouveaux antibiotiques;

Or. en

Amendement 40
Horst Schnellhardt
Christa Klaß

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 18

Projet de proposition de résolution

Amendement

18. invite la Commission à ***traiter le problème de l'usage massif, en médecine vétérinaire, d'antibiotiques dans le secteur de l'élevage;***

18. invite la Commission à ***continuer à soutenir l'EARSS et l'ESVAC dans la collecte de données sur l'usage des antibiotiques comme base pour de futures mesures visant à garantir un usage responsable;***

Or. en

Amendement 41
Françoise Grossetête

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 18

Projet de proposition de résolution

18. invite la Commission à traiter le problème de l'usage massif, en médecine vétérinaire, d'antibiotiques dans le secteur de l'élevage;

Amendement

18. invite la Commission à traiter le problème de l'usage massif, en médecine vétérinaire, d'antibiotiques dans le secteur de l'élevage, ***notamment grâce à une meilleure analyse et comparaison des données existantes et une meilleure collecte de nouvelles données sur la santé humaine et animale;***

Or. en

Amendement 42
Marit Paulsen

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

18 bis. réclame en particulier la mise en place de bonnes pratiques pour l'élevage animal, permettant de réduire le risque de résistance antimicrobienne; souligne que ces pratiques doivent s'appliquer en particulier aux jeunes animaux qui sont amenés en groupes en provenance de différents éleveurs, ce qui augmente le risque d'apparition de maladies contagieuses;

Or. en

Amendement 43
Horst Schnellhardt

Christa Klaß

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 19**

Projet de proposition de résolution

19. invite la Commission à présenter des propositions législatives en faveur de la renonciation progressive à l'emploi prophylactique d'antibiotiques dans le secteur de l'élevage;

Amendement

19. invite la Commission à présenter des propositions législatives en faveur de la renonciation progressive à l'emploi prophylactique d'antibiotiques dans le secteur de l'élevage, ***en tenant compte des critères fondés scientifiquement et clairement définis pour la nécessité d'utiliser des antibiotiques de manière prophylactique, qui peuvent être élaborés par l'Agence européenne des médicaments;***

Or. en

**Amendement 44
Linda McAvan
Kriton Arsenis**

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

19 bis. souligne que les secteurs du bétail et de la pisciculture intensive devraient se concentrer sur la prévention des maladies grâce à une bonne hygiène, un logement et des pratiques d'élevage de qualité, ainsi que sur des mesures de biosécurité strictes, plutôt que sur l'usage prophylactique des antibiotiques;

Or. en

**Amendement 45
Kriton Arsenis**

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

19 ter. (nouveau) note que les résidus pharmaceutiques qui ont été jetés indûment finissent dans nos cours d'eau, ce qui augmente l'exposition non intentionnelle à une variété de substances liées à la résistance aux antibiotiques; invite la Commission à promouvoir la recherche sur les conséquences de l'exposition à long terme aux résidus pharmaceutiques à travers l'eau et le sol;

Or. en

**Amendement 46
Horst Schnellhardt
Christa Klaß**

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 20**

Projet de proposition de résolution

Amendement

20. demande qu'une distinction soit opérée, dans toute la mesure du possible, entre les principes actifs et les effets thérapeutiques propres à la médecine humaine et à la médecine vétérinaire pour réduire le risque que la résistance aux antibiotiques se transmette des animaux d'élevage aux êtres humains;

20. demande qu'une distinction soit opérée, dans toute la mesure du possible, entre les principes actifs et les effets thérapeutiques propres à la médecine humaine et à la médecine vétérinaire pour réduire le risque que la résistance aux antibiotiques se transmette des animaux d'élevage aux êtres humains, ***sans pour autant imposer de restrictions sur les possibilités effectives de traitement;***

Or. en

**Amendement 47
Horst Schnellhardt
Christa Klaß**

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 21

Projet de proposition de résolution

21. estime que l'usage dans l'agriculture d'antibiotiques "de dernier recours" destinés à lutter contre des agents pathogènes humains problématiques devrait être *interdit*;

Amendement

21. estime que l'usage dans l'agriculture d'antibiotiques "de dernier recours" destinés à lutter contre des agents pathogènes humains problématiques devrait être *permis uniquement dans certaines conditions clairement définies*;

Or. en

Amendement 48
Kriton Arsenis

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

21 bis. fait remarquer que la pomme de terre riche en amidon Amflora, qui est génétiquement modifiée et qui a été récemment autorisée, contient un gène marqueur de résistance aux antibiotiques, dont l'utilisation risque de réduire l'efficacité des antibiotiques largement utilisés; invite la Commission, en vertu du principe de précaution, à interdire les organismes génétiquement modifiés contenant des gènes marqueurs de résistance aux antibiotiques utilisés pour des traitements de médecine humaine ou vétérinaire;

Or. en

Amendement 49
Horst Schnellhardt
Christa Klaß

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 22

Projet de proposition de résolution

22. invite la Commission à intensifier la collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé et les autres parties et organisations compétentes au niveau international, afin de lutter plus efficacement à l'échelle planétaire contre la résistance antimicrobienne et se félicite, à cet égard, de la création de la EU-US Transatlantic task force on urgent antimicrobial resistance issues (TATFAR) (groupe de travail Union européenne-États-Unis sur les problèmes urgents que *posent* la résistance aux antimicrobiens);

Amendement

22. invite la Commission à intensifier la collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé, ***l'Office international des épizooties (OIE)*** et les autres parties et organisations compétentes au niveau international, afin de lutter plus efficacement à l'échelle planétaire contre la résistance antimicrobienne et se félicite, à cet égard, de la création de la EU-US Transatlantic task force on urgent antimicrobial resistance issues (TATFAR) (groupe de travail Union européenne-États-Unis sur les problèmes urgents que *pose* la résistance aux antimicrobiens);

Or. en

Amendement 50

Mairead McGuinness

Projet de proposition de résolution Paragraphe 22

Projet de proposition de résolution

22. invite la Commission à intensifier la collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé et les autres parties et organisations compétentes au niveau international, afin de lutter plus efficacement à l'échelle planétaire contre la résistance antimicrobienne et se félicite, à cet égard, de la création de la EU-US Transatlantic task force on urgent antimicrobial resistance issues (TATFAR) (groupe de travail Union européenne-États-Unis sur les problèmes urgents que *posent* la résistance aux antimicrobiens);

Amendement

22. invite la Commission à intensifier la collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé, ***l'Office international des épizooties (OIE)*** et les autres parties et organisations compétentes au niveau international, afin de lutter plus efficacement à l'échelle planétaire contre la résistance antimicrobienne et se félicite, à cet égard, de la création de la EU-US Transatlantic task force on urgent antimicrobial resistance issues (TATFAR) (groupe de travail Union européenne-États-Unis sur les problèmes urgents que *pose* la résistance aux antimicrobiens);

Or. en

Amendement 51
Theodoros Skylakakis

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

22 bis. invite la Commission à veiller à ce que des ressources financières et humaines soient disponibles en suffisance pour mettre en œuvre les stratégies pertinentes;

Or. en